

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 22 JUIN 2013

Notre équipe était pratiquement au complet (15 participants) pour la réunion d'été 2013 à la Sorbonne. Notre matinée a été consacrée à l'échange des actualités concernant l'étude des collégiales. Monique Maillard a été invitée à parler des 45 collégiales du diocèse de Cambrai (800-1560) lors d'un colloque organisé à l'université de Louvain le 31 mai 2013 par Marc Carnier et Brigitte Meijns et qui portait sur les chapitres séculiers dans les anciens Pays-Bas, sur une chronologie très large allant du IXe au XXe siècle. Monique nous signale trois communications : l'une portant sur la collégiale Sainte-Pharaïlde de Bruges, petit chapitre comtal n'ayant pas joué un grand rôle à côté des deux grandes abbayes de Saint-Bavon et Saint-Pierre si ce n'est sur le plan musical, la seconde sur Saint-Donatien de Bruges étudié du point de vue prosopographique (le clergé comptait 130 clercs en tout) et la dernière sur le diocèse d'Utrecht qui abritait 43 chapitres et où existaient des institutions inédites pour nous, appelées le « collège des 7 heures », regroupant dans certaines paroisses des laïcs et ecclésiastiques chantant les heures, et suscitées par les magistrats urbains comme contrepied des chapitres de chanoines. Les 30-31 mai derniers a eu lieu une rencontre à l'université de Rouen (GRHis) sur Eudes Rigaud et son temps. Pascal Montaubin signale la communication de Lindy Grant de l'université de Reading sur Eudes Rigaud et la collégiale Saint-Mellon de Pontoise très liée à l'entourage royal.

Un autre colloque aura lieu les 25-28 juin 2013 à Tours sur les Saintes-Chapelles du XIIIe au XVIIIe siècle organisé par David Fiala du CESR (UMR 7323), porteur de l'ANR sur la Musique et les Musiciens des Saintes-Chapelles, qui clôt ainsi ce projet. Julien Noblet, Jean-Vincent Jourd'heuil et moi-même y proposons une communication. Le 19 octobre 2013 aura lieu un colloque consacré au millénaire de la collégiale de Saint-Astier (Dordogne). Roselyne Lebourgeois et Kristiane Lemé signalent la tenue d'un colloque sur Les contacts entre vivants et morts (Antiquité / Renaissance) organisé par l'équipe TRAME (EA 4284) à Beauvais les 3-5 juillet prochains, auquel elles participent toutes deux. Enfin, le colloque de 2011 sur le millénaire de la collégiale d'Eymoutiers (Haute-Vienne) sera publié dans la livraison 2013 du *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin*.

Dans le chapitre des nouvelles, il faut se réjouir de l'inscription en master 2 d'un jeune étudiant chartiste sous la direction de Catherine Vincent à Paris X et qui envisage comme sujet de master 2 puis de thèse de l'Ecole des Chartes l'étude des collégiales de la province de Tours, en commençant par les diocèses bretons. En revanche, nous regrettons le départ du LAMOP de Georges-Xavier Blary avec lequel nous avons collaboré de manière si fructueuse pour notre base de données. Qu'il soit très vivement remercié du travail qu'il a fourni avec beaucoup de disponibilité et de gentillesse dans le cadre de notre équipe. La maintenance de la base devrait être assurée désormais par un informaticien du site de Villejuif.

Notre réunion se poursuit par la visite de notre site qui continue d'évoluer entre chaque rencontre. En lien avec la page Equipe / Composition, le bouton Index des lieux dans la base permet désormais d'afficher le nombre de collégiales présentes par diocèse et le nombre total de collégiales estimées. Quelques diocèses sont déjà renseignés. La liste des collégiales incertaines de la page Base de données / Introduction méthodologique s'allonge avec les collégiales de Porrentruy, Eternoz et Villersexel, grâce à quelques éléments d'explication rédigés par Frédéric Génévrier. Nicolas Philippe doit voir avec Patrick Demouy la situation de Saint-Denis de Reims avant qu'elle devienne collégiale régulière. La page Activités / Publications se remplit avec les CV fournis par quelques membres de l'équipe. Ceux qui ont déjà rempli cette rubrique doivent penser à actualiser leur CV. Grâce aux photos envoyées par Hervé Chopin, la page Activités / Visites de collégiales s'anime elle aussi. Enfin, Vincent Tabbagh signale l'existence de la base des chartes bourguignonnes du projet CBMA (*Chartae Burgundiae Medii Aevi*). L'adresse en sera reportée dans la page Accès équipe / Sources au même titre que d'autres sources disponibles en ligne.

Quant à la base, plusieurs nouveautés y ont été introduites par Xavier Blary. La page d'accueil est complétée par un texte de présentation du projet, le renvoi au site de l'équipe et une photo aléatoire tirée de l'une des notices. Le caractère des titres des notices a été modifié pour être plus agréable à la lecture. Désormais, les photos s'affichent correctement en format paysage, évitant néanmoins de reprendre les photos, trop petites, données par la base Mérimée. Le bouton Localisation précise inséré dans Ajouter un établissement est utilisable pour situer précisément une collégiale en mode Ajouter et en mode Modifier. Pour son utilisation, se reporter au tutoriel vidéo dont l'adresse est placée dans la page du site Accès équipe / Consignes. Attention, on rappelle que l'enregistrement définitif d'une notice ne se fait que le lendemain matin après sa modification. Si on ouvre une seconde fois la notice le jour de la modification, celle-ci n'apparaît pas mais c'est normal, la modification est quand même prise en compte. Dans la mesure du possible, toujours entrer une localisation, même imprécise, et signaler l'imprécision dans Informations générales.

En ce qui concerne le référencement des notices de la base sur le web, il est meilleur dans la mesure où les quatre premières adresses fournies par google pour une recherche sur « collégiale séculière » y renvoient. Deux notices de wikipedia (Blainville et Ecouis) ont intégré une référence à la base dans leurs notes et références. Les contacts pris avec le ministère de la culture pour faire des liens avec les bases Mérimée et Palissy n'ont pas abouti. Rien n'empêche néanmoins de renvoyer par l'adresse url à la notice de l'établissement dans ces bases dans le champ Documentation de nos notices.

Pour ce qui touche au remplissage de la base, est acté le fait qu'Hervé Chopin se charge des diocèses de Maurienne et de Tarentaise, Abel Lamauvinière de Mende en collaboration avec Philippe Maurice, de Châlons avec Nicolas Philippe. A ce jour, elle compte 569 collégiales pour 57 diocèses couverts soit plus d'une cinquantaine de collégiales nouvelles depuis 6 mois grâce au travail de divers contributeurs, Emmanuel Moureau, Jean-Vincent Jourdhéuil, Hervé Chopin, Nicolas Philippe, Abel Lamauvinière, Monique Maillard. Les diocèses lorrains devraient encore singulièrement progresser grâce à la vacance d'un mois financée par le LAMOP et qui bénéficiera à Jean-Pierre Brelaud au mois de juillet. Le but de ce travail est également de collaborer avec Jens Schneider, ingénieur de recherche à l'université de Marne-la-Vallée (équipe ACP) chargé de saisir les établissements réguliers des mêmes diocèses dans la base Monastères. Ainsi les notices des deux bases seront harmonisées pour les établissements communs.

Après le déjeuner, la réunion se poursuit par l'évocation de l'avancement du projet ANR Colemon qui doit être déposé en fin d'année civile. Le calendrier des rencontres prévoit de commencer par l'étude des diocèses les plus avancés dans les deux bases soit : Metz, Toul, Verdun, Trèves puis les diocèses de la province de Lyon ainsi qu'Auxerre et Nevers puis Cambrai, Théroüanne, Tournai puis Rouen, Limoges, Reims et enfin les provinces d'Auch et de Toulouse. Cela fera à chaque fois l'objet d'une réunion de travail en interne avec les collègues concernés par ces espaces puis d'une journée d'études ouverte à tous et consacrée à une problématique particulière reliant séculiers et réguliers. Cela devrait signifier deux réunions par an, peut-être trois pour les collaborateurs concernés par les diocèses étudiés plus précisément, soit à Paris, soit à Limoges, soit à Saint-Etienne.

Du côté des colloques, le colloque prévu sur les évêques et leurs communautés religieuses est une nouvelle fois reporté à plus tard par l'organisation en octobre 2014 d'un colloque sur Moines et chanoines dans l'Europe du Nord-Ouest (IXe-XVIIIe siècle) par Philippe Racinet (Université de Picardie) et Jean Heuclin (Université catholique de Lille) auxquels ont été associés Pascal Montaubin, Noëlle Deflou-Leca et moi-même dans le comité scientifique. Il s'agira d'examiner quelques points discriminants qui ont rapproché ou séparé réguliers et séculiers au cours de leur histoire, notamment les questions de la terminologie qui les désigne, les transformations institutionnelles qui les ont affectés, les modèles qui ont déterminé leur choix de vie. La publication du colloque de Montpezat de 2009 est en cours, trois articles étant encore à récupérer. Nous espérons que le volume pourra sortir en 2014.

L'après-midi s'est poursuivi par l'exposé de Nathanaël Nimmegeers sur la collégiale Saint-

Barnard de Romans entre le IXe et le XIe siècle. C'est une fondation bénédictine que l'on doit à Barnard, archevêque de Vienne qui rentre de son exil en Italie vers 840, condamné pour avoir fait le choix politique de Lothaire en 833. L'abbatiale est construite sur les reliques des saints Séverin, Exupère et Félicien, placée sous l'autorité archiépiscopale et consacrée aux Saints Apôtres. L'étude de cette fondation dans les décennies suivantes est rendue possible par l'existence d'une très riche documentation : le cartulaire de Romans écrit d'une seule main au XIIe siècle et contenant plus de 100 chartes datées des X-XIe siècles, deux inscriptions, un récit de la translation de Barnard en 944, trois *vitae* du même. L'église devient vite objet de concurrence entre les archevêques de Vienne et la famille dominante du Romanais, les Clérieu. En 908, la réforme monastique de Romans est conduite sous l'égide de l'évêque de Valence, à cause de la décadence souvent invoquée en pareil cas. Sur place est envoyé un chanoine, David, venu du chapitre cathédral de Vienne pour réformer l'abbaye et qui en devient l'abbé. Il faut manifestement voir là une reprise en mains de l'établissement par l'autorité archiépiscopale. David serait un « homme de main » envoyé par l'archevêque pour contrer l'influence de la famille Clérieu. Le conflit se porte ensuite sur le siège de Vienne lui-même dans le courant du Xe siècle à travers deux évêques concurrents. A l'issue de celui-ci, le vainqueur, Sobon, transforme l'abbaye en collégiale. Cet événement a été lu par l'historiographie traditionnelle comme un acte de punition des moines qui auraient soutenu son compétiteur. Entre 944 et 956, les chartes qui se rapportent à Romans sont très floues quant au vocabulaire désignant la communauté, tantôt il s'agit de moines, tantôt de chanoines. Il semble que deux communautés aient coexisté en attendant que les derniers moines meurent. Cela correspond aussi à un temps de vacance du siège archiépiscopal après la mort de Sobon, la collégiale est alors soumise à l'autorité des évêques de Grenoble puis de Valence, ce qui ne doit pas étonner car elle est située aux confins de ces diocèses. En 957, l'archevêque Thibaut réaffirme son pouvoir sur le chapitre. Dans la même période, le vocable de l'église évolue pour être réduit à Saint-Barnard seul à la fin du Xe siècle, ce qui correspond au développement de son culte (il a été transféré sur place en 944) et à un moment de réconciliation entre archevêques et famille Clérieu qui peuple de plus en plus le chapitre de ses membres et de ses alliés (concile d'Anse en 995, restitution des temporels confisqués, confirmation de l'autorité archiépiscopale sur Romans). C'est aussi le moment où le chapitre tente d'obtenir la liberté romaine par un voyage à Rome de Silvion de Clérieu. En 1025, Léger de Clérieu est élu abbé de Romans et en 1030, archevêque de Vienne. Il parvient à cumuler les deux fonctions et après lui, son successeur inaugure cette tradition qui veut aussi que les chanoines de Romans participent à l'élection de l'archevêque de Vienne. Le chapitre comporte alors entre 18 et 20 membres, ce qui équivaut au chapitre cathédral, beaucoup sont prêtres, certains lettrés. Il rayonne alors sur la région. En 1049, à l'époque où le *burgus* commence à s'étendre, où un pont est construit sur l'Isère, Léger autorise la construction de deux cloîtres à côté de la collégiale, l'un qui comptera des bâtiments communs, l'autre des maisons individuelles. Après discussion en équipe, il semble que le premier abrite les chanoines suivant encore la règle d'Aix, alors que le second sera affecté, non pas à des laïcs mais à des clercs de l'église. Un pôle urbain se constitue ainsi, à partir d'un milieu rural. A cette époque, le chapitre constitue un outil efficace d'ascension sociale pour les clercs qui y pénètrent (souvent d'oncle à neveu), plus encore que le chapitre cathédral.

La réunion se termine là, aux environs de 17h. Notre prochaine rencontre est fixée le samedi 18 janvier 2014. Bel été à tous.